

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 9 décembre 2025, à 20 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Marie-Claire Boileau, district 1
Madame Eve-Lyne Cuggia, district 2
Monsieur Jordan Morin, district 3
Monsieur Benoit Ricard, district 4
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

25-12R-527

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Jordan Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

25-12R-528

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

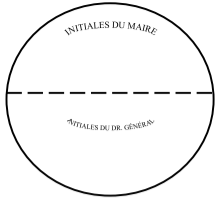
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- Déclaration des intérêts pécuniaires du maire Jean-Pierre Charron;
- Déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère Marie-Claire Boileau;
- Déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère Eve-Lyne Cuggia;
- Déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Jordan Morin;
- Déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Benoit Ricard;
- Déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Enock-Robin Turcotte;
- Déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Joël Ricard;
- Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 27 novembre 2025 à 19h00.



No. résolution
ou annotation
25-12R-529

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

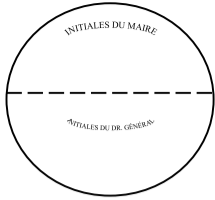
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 810 516,44 \$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2025

CHEQUE FOURNISSEURS 2025 - Lot 3973	MONTANT
Alltech	197,30 \$
Association des propriétaires du domaine McGill	2 500,00 \$
Les Ballounes inc.	565,80 \$
Buro Design	1 189,99 \$
Crevale	200,00 \$
Centre de pédiatrie sociale de Lanaudière	250,00 \$
Camille Beauchemin	787,58 \$
Carl Beaudet-Ménard	454,16 \$
Déneigement Boulatec	1 566,16 \$
Entreprise 2 Rangs inc.	60 172,17 \$
Fonds de l'information sur le territoire (Ressources naturelles Québec)	348,00 \$
Gagné Sports Équipements	1 075,02 \$
Groupe Conseil UDA inc.	1 437,19 \$
Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés	4 823,79 \$
Groupe Géomatique Azimut inc.	425,41 \$
Gaucher et Associés- Huissiers de justice inc.	303,97 \$
Haute protection La Capitale	5 024,60 \$
Incimal inc.	915,59 \$
Interprétation signes et paroles inc.	505,90 \$
Les Fleurons du Québec	224,20 \$
Larochelle Équipement inc.	3 978,51 \$
Les matériaux de construction Harry Rivest Ltée.	2 332,29 \$
Mariève Grégoire	150,00 \$
Martin Décor Auto	528,89 \$
Entreprise NPL	9 111,25 \$
Purolator Courrier Ltée	7,85 \$
Robitaille Équipement inc.	326,53 \$
Traffic Logix Corporation	19 315,80 \$
L'union des employés et employées de service section 800	2 516,34 \$
Uline Canada Corporation	15 292,57 \$
Alarme et sécurité P.M inc.	569,13 \$
Eddynet	677,20 \$
Les Services EXP inc.	10 377,93 \$
Pépinière 1050 DS	36,78 \$



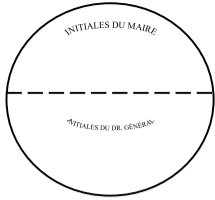
No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

Claudie Chabot-Reid	1 584,12 \$
Fabrique Paroisse de Sainte-Julienne	900,00 \$
Groupe Scout de Sainte-Julienne	3 000,00 \$
Les publications du Québec	264,85 \$
Société Saint-Vincent-de-Paul	3 000,00 \$
Amélie Pilote	53,70 \$
Anick Cloutier	52,50 \$
Émilie Lessard	150,00 \$
Eugène Daigneault	18,00 \$
Josiane Coderre	40,50 \$
Laurie Lefebvre	81,00 \$
Magali Mougey	57,00 \$
Marie-Lise Quenneville	30,45 \$
Maxime Trépanier Héту	81,00 \$
Mélina Pelletier	40,50 \$
Mélissa Légaré	81,00 \$
Mylène Nadon	40,50 \$
Nadia De Cicco	64,99 \$
Sasha Pizzagalli	48,75 \$
Stéphanie St-Martin	81,00 \$
Total:	157 857,76 \$

TRANSPHERE
2025 - Lot 3974

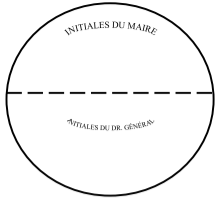
Rona Arthur Rivest inc.	5 966,04 \$
ACE, Accent Controles Électroniques inc.	816,32 \$
Ascenseur Mobius	212,70 \$
Atout Plus	1 089,72 \$
Agence de planification urbaine et régionale (APUR) inc.	702,78 \$
Athom	1 178,49 \$
Bélanger Tremblay huissiers de justice	687,35 \$
Brandt	917,00 \$
Bistro à Jojo sur la go	9 165,70 \$
BF-Tech inc.	7 057,45 \$
Construction JMSA inc.	4 828,95 \$
Camions Inter-Lanaudière	2 763,87 \$
DCA Comptable professionnel agréé inc.	10 163,79 \$
La Douceur du Terroir	528,89 \$
Systèmes Logistiques GLS Canada	259,13 \$
Les Emballages Ralik	134,56 \$
Joliette Hydraulique inc.	22,20 \$
Excavation Carroll inc.	78 718,36 \$
Les Trois Frères Équipements	73,57 \$
Forget inc.	21,60 \$
Groupe Allen	1 636,61 \$
Groupe ABS inc.	1 695,50 \$
SR2 Groupe Énergies	2 474,84 \$
9407-7492 Québec inc.	9 204,70 \$
GBI Experts-Conseils inc.	19 229,58 \$
Alain Hébert	807,50 \$
Hamster inc.	560,91 \$
Chaussures Husky Ltée	3 327,00 \$
Harnois Énergies inc.	1 065,01 \$
H2 Lab	2 405,88 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

Jean-Louis Hardy-Moreau	1 827,57 \$
Juteau Ruel inc.	1 026,02 \$
Josée Girard	753,09 \$
Kiwi Le centre d'impression	265,88 \$
Librairie Lu-Lu	945,69 \$
Lignes Maska	41 046,08 \$
Énergies Sonic inc.	20 515,01 \$
Librairie Martin inc.	189,74 \$
LCM Électrique inc.	23 647,91 \$
Médialo inc (Lexis Média)	502,44 \$
MRC de Montcalm	28 890,93 \$
Marché S. Beaulieu inc.	1 955,66 \$
Martin Lanctot Technicien	1 914,29 \$
Makconcept enrg. (Gilles Dubé)	1 500,00 \$
Macpek	3 694,81 \$
Nathalie Sheridan	649,80 \$
Oxygène Millénair inc.	13,80 \$
Plombricoleur du Nord	218,45 \$
Promo Line Raiche	1 789,94 \$
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	12 377,08 \$
Benson	1 228,78 \$
Québec Linge co.	1 117,95 \$
Remorques 125	84,91 \$
Librairie Renaud-Bray	3 286,30 \$
Groupe Colas Québec	48 345,76 \$
SPCA Lanaudière Basses Larentides	6 678,89 \$
STI-Services en technologie de l'informatique	5 343,47 \$
Sanivac	305,49 \$
Sel Frigon inc.	12 418,18 \$
Superior Sany Solutions	2 350,33 \$
Solmatech inc.	5 219,00 \$
Tenaquip Limited	985,62 \$
Toromont Cat	2 351,24 \$
Transport'Heure inc.	31 368,60 \$
Pièces d'autos Tracteur 125	3 255,93 \$
TLA Architectes	3 621,71 \$
Valérie Guilbeault Jacques	3 045,62 \$
Ventillation F. Rivest inc.	559,36 \$
Voxsun Télécom.inc.	800,04 \$
Pompes Villemaire inc.	53,90 \$
Wurth Canada Limited	476,75 \$
Christian Bélisle	29,48 \$
Katty Dupras	79,80 \$
Daniel Laberge Transport inc.	11 212,94 \$
Simon Provencher	636,02 \$
Daphné Gingras	369,21 \$
Amy Paquin	56,13 \$
EBI Environnement	39 951,91 \$
Les Productions Méga-Animation	1 144,00 \$
Stéphane Breault	350,00 \$
Équipements Plannord Ltée	676,06 \$
Entreprise Malisson inc.	21 602,06 \$
Déneigement Péloquin inc.	14 890,41 \$
Martech inc.	1 828,10 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

Les Trophées JLM inc.	1 913,06 \$
Pinard Ford Sainte-Julienne	549,14 \$
Bélanger Sauvé	13 774,87 \$
Bureautique F. Chartier inc.	5 194,24 \$
Ciment Lacasse Ltée	2 023,56 \$
Villemaire Pneus et Mécanique inc.	2 758,59 \$
L'Ami du Bucheron	386,69 \$
Latendresse Asphalte inc.	36 921,91 \$
Les Sables Fournel & Fils inc.	35 338,87 \$
Mutu-A-Gest inc.	1 034,78 \$
Michel Poudrier	2 045,05 \$
Real Huot inc.	65,59 \$
Soudure & Usinage Nortin inc.	7 961,00 \$
Techno Diesel	5 142,02 \$
Fédération Québécoise des Mincipalités FQM	385,17 \$
Total:	652 658,68 \$
Grand Total	810 516,44 \$

ADOPTÉE

25-12R-530

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

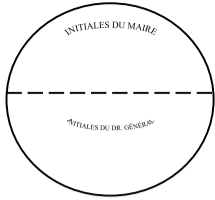
QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de novembre et totalisant un montant de 2 006 847,11 \$.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE DÉCEMBRE 2025

#CHÈQUE FOURNISSEURS	MONTANT
67577 Accès Habitation 2.0 inc. Développement immobilier DEVA6	1 200,00 \$
67578 inc.	1 200,00 \$
67579 Eugène Daigneault	1 200,00 \$
67580 Habitations Trianon inc.	3 600,00 \$
67581 Les Constructions Joliam inc.	1 200,00 \$
67582 Myriam Desnoyers	1 200,00 \$
67583 9407-7492 Québec inc.	5 000,00 \$
67584 9459-7804 Québec inc.	1 200,00 \$
67585 9474-0784 Québec inc.	1 200,00 \$
67586 Unissons Sainte-Julienne Martine Huet-Martin et Alex	1 369,71 \$
67587 Guillemette Société d'assurance automobile du	1 200,00 \$
67589 Québec	195,00 \$
Total:	19 764,71 \$

ACCÈS D

#CHÈQUE FOURNISSEURS	MONTANT
4679 Bell Canada	104,45 \$
4680 Vidéotron Ltée	430,28 \$
4681 LBC Capital	204,66 \$
4682 Desjardins	79,38 \$



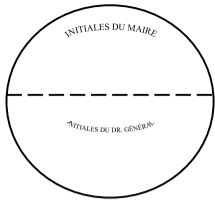
No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

4683	Pitney Bowes Canada	322,50 \$
4684	Desjardins	431,08 \$
4685	Hydro-Québec	12 971,13 \$
4686	It Cloud Solutions	683,41 \$
	Desjardins, Assurances, Secteurs	
4687	épargne-retraite collectives	46 197,03 \$
4688	Pitney Bowes Canada	2 000,00 \$
4689	Pitney Bowes Canada	4 000,00 \$
4690	Pitney Bowes Canada	2 000,00 \$
4691	Pitney Bowes Canada	6 000,00 \$
4692	LBC Capital	97,73 \$
4693	Vidéotron Ltée	124,12 \$
4694	Desjardins	69,38 \$
4695	Hydro-Québec	2 267,42 \$
4696	Hydro-Québec /Revenus autres	505,89 \$
	Desjardins, Assurances, Secteurs	
4697	épargne-retraite collectives	3 543,40 \$
4698	Fonds de Solidarité FTQ	8 929,40 \$
4699	Ministre du revenu du Québec	56 275,16 \$
4700	Receveur général du Canada	23 994,74 \$
4701	Desjardins	227,42 \$
	Société de l'assurance automobile du	
4702	Québec	600,22 \$
4703	Hydro-Québec	5 120,72 \$
4704	Foss National Leasing	5 837,06 \$
4705	Visa Desjardins	6 201,11 \$
4706	Bell Canada	403,99 \$
4707	Accéo Transphere	132,29 \$
4708	LBC Capital	286,29 \$
4709	Hydro-Québec	6 440,59 \$
4710	Global Payment	8 022,88 \$
4711	Telus	2 619,32 \$
4712	Desjardins	67,13 \$
4713	Carra	2 781,10 \$
	Desjardins, Assurances, Secteurs	
4714	épargne-retraite collectives	9 447,31 \$
4715	Fonds de Solidarité FTQ	16 908,48 \$
4716	SSQ- Groupe financier	10 841,93 \$
4717	Ministre du revenu du Québec	100 340,04 \$
4718	Receveur général du Canada	45 613,16 \$
	Total:	393 122,20 \$

	TRANSFÈRE ACCÉO	MONTANT
S6052	Excavation Jérémy Forest inc.	404 363,98 \$
S6053	Groupe Québéco	15 564,09 \$
S6054	Généreux Construction inc.	43 140,61 \$
S6055	Généreux Construction inc.	52 763,03 \$
S6056	Généreux Construction inc.	611 962,23 \$
S6057	Tessier Récréo-Parc	77 274,41 \$
		1 205 068,35 \$

Paie no 24-2025: du 02-11-2025 au 15-11-2025	135 112,54 \$
	<i>Élus</i> 8 214,54 \$
	<i>Cols Bleus</i> 45 044,36 \$



No. résolution
ou annotation

<i>Etudiants</i>	253,02 \$
<i>Cols Blancs</i>	29 622,75 \$
<i>Cadres</i>	51 977,87 \$

Paie no 25-2025: du 16-11-2025 au 29-11-2025	253 779,31 \$
<i>Élus</i>	12 145,47 \$
<i>Cols Bleus</i>	63 179,82 \$
<i>Etudiants</i>	180,90 \$
<i>Cols Blancs</i>	65 742,58 \$
<i>Cadres</i>	112 530,54 \$

Grand total: 2 006 847,11 \$

ADOPTÉE

25-12R-531

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À
L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a constitué un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels par sa résolution 22-10R-392 en vertu de l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A - 2.1 (ci-après la «Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à la nomination de nouveaux membres du comité par sa résolution 24-11R-466;

CONSIDÉRANT QUE de récents événements requièrent une révision des membres du comité en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil révoque les nominations prévues à la résolution 24-11R-466 et procède à la nomination des personnes suivantes sur le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels :

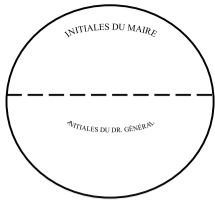
- Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière;
- Amy Paquin, directrice aux ressources humaines;
- Natacha Renaud, conseillère au Service du greffe.

ADOPTÉE

25-12R-532

CARTE DE CRÉDIT - DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses fonctions, la directrice des ressources humaines doit procéder à divers achats;



No. résolution
ou annotation

25-12R-533

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise madame Nathalie Girard, directrice générale, à effectuer les démarches nécessaires visant l'émission d'une carte de crédit au bénéfice d'Amy Paquin, directrice des ressources humaines, et d'en fixer la limite à 3 000,00 \$.

ADOPTÉE

**PROLONGEMENT DU CONTRAT DE SERVICE EBI - ÉCOCENTRE
2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 22-12R-495, la Municipalité a octroyé un contrat de fourniture de conteneurs, de transport, d'élimination et de traitement des matières recueillis à l'Écocentre Bons Débarras, suite à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux documents initiaux d'appel d'offres, la soumission prévoit que la Municipalité peut prolonger le contrat de deux années supplémentaires par l'adoption d'une résolution à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le comité intermunicipal a été rencontré recommande la prolongation optionnelle prévue au contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

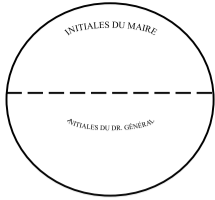
QUE le préambule fasse partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne, au nom du comité intermunicipal, prolonge le contrat de fournitures de conteneurs, de transport, d'élimination et de traitement des matières recueillies à l'écocentre, pour une durée de deux ans, soit les années 2026 et 2027, avec l'entreprise EBI Environnement Inc., le tout basé sur les documents d'appel d'offres initiaux et la soumission initiale, tous datés du 21 novembre 2022, et basé sur les coûts unitaires suivants, à savoir:

OPTION DE DEUX ANNÉES SUPPLÉMENTAIRES

SIX (6) CONTENEURS :

	2026	2027
LOCATION ET LIVRAISON	3100,00\$	3300,00\$



No. résolution
ou annotation

BOIS :

	2026	2027
TRANSPORT	340,00\$	350,00\$
VALORISATION	59,00\$	62,00\$

DÉCHETS DE DÉMOLITION :

	2026	2027
TRANSPORT	340,00\$	350,00\$
ENFOUISSEMENT (DISPOSITION)	85,00\$	90,00\$

DÉCHETS ULTIMES :

	2026	2027
TRANSPORT	340,00\$	350,00\$
ENFOUISSEMENT (DISPOSITION)	60,00\$	62,00\$

BARDEAUX D'ASPHALTE :

	2026	2027
TRANSPORT	340,00\$	350,00\$
VALORISATION	68,00\$	72,00\$

MÉTAL (FER) :

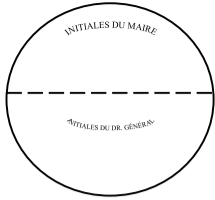
	2026	2027
TRANSPORT	155,00\$	160,00\$

ADOPTÉE

25-12R-534

BUDGET ÉCOCENTRE 2026

- CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'opération d'un Écocentre présentement en vigueur et que de ce fait les municipalités de Saint-Alexis, Saint-Esprit et Sainte-Julienne opèrent un Écocentre sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées doivent adopter annuellement le budget déposé par le comité ;
- CONSIDÉRANT QUE ce comité a étudié le budget 2026 des dépenses de l'Écocentre et en recommande l'adoption;
- CONSIDÉRANT la municipalité de Saint-Jacques et de Sainte-Marie-Salomé désirent continuer d'offrir l'accès à l'Écocentre à ses citoyens pour l'année 2026;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité intermunicipal fondateur de l'Écocentre de continuer à offrir le service de l'Écocentre Bons Débarras aux citoyens de municipalités voisines;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jordan Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

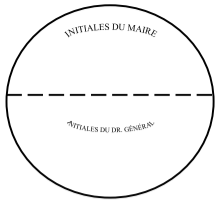
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne entérine les recommandations du comité intermunicipal fondateur de l'Écocentre et :

- Délègue à la directrice générale de Sainte-Julienne l'administration de l'Écocentre pour et au nom du comité fondateur intermunicipal;
- Adopte le budget 2026 de dépenses prévisionnelles de l'Écocentre tel que déposé et totalisant un montant de 399 669,42 \$;
- Approprie un montant de 20 000 \$ à même l'excédent affecté à l'Écocentre afin d'équilibrer le budget 2026;
- Entérine par la même occasion le partage des quotes-parts conformément à l'entente intervenue, représentant une somme nette d'environ 227 659,02 \$ couvrant la contribution annuelle pour 2026 de la municipalité de Sainte-Julienne;
- Autorise la directrice générale à facturer les municipalités de Saint-Alexis et de Saint-Esprit conformément à la répartition des quotes-parts prévues pour l'année 2026, représentant des montants estimés à 25 749,86 \$ pour Saint-Alexis et 39 041,71 \$ pour Saint-Esprit;
- Décrète l'ouverture de l'Écocentre pour l'année 2026 du 10 avril au 7 novembre 2026 selon l'horaire suivant : de 8 h à 16 h les lundis, mardis, vendredis et samedis et de 8 h 30 à 12 h les dimanches;
- Fixe à 21,60 \$ per capita, en fonction du décret de population 2026, l'offre de services à la municipalité de Saint-Jacques, Sainte-Marie Salomé et à toute municipalité qui désirerait se prévaloir des services de l'Écocentre Bons Débarras. À cette fin, le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne les addendas à intervenir, le cas échéant, avec les municipalités concernées pour la desserte de services;
- Affecte tout surplus d'opérations émanant des résultats 2025 à l'excédent affecté à l'Écocentre, le cas échéant.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
25-12R-535

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

RÈGLEMENT HORS COUR - TERRASSEMENT B.L.R. INC.

CONSIDÉRANT QUE Terrassement B.L.R. Inc. a intenté, le 17 août 2023, une demande en justice contre la Municipalité dans le dossier de la Cour Supérieure du district de Joliette, portant le numéro 705-17-010952-230;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a contesté les allégations formulées contre elle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et Terrassement B.L.R. Inc. ont convenu de régler le dossier à l'amiable, sans admission de quelque nature que ce soit, en faisant des concessions réciproques et dans le but d'éviter les frais et inconvénients liés à un procès;

CONSIDÉRANT QUE les parties doivent confirmer les modalités du règlement à l'amiable par écrit, selon les termes et modalités d'une quittance et transaction;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer la quittance et transaction intervenue avec Terrassement B.L.R. Inc., et à y donner suite selon les termes et conditions qui y sont contenues.

QUE le conseil autorise la directrice des finances à procéder au règlement tel que stipulé dans la transaction à mêmes les sommes disponibles de l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE

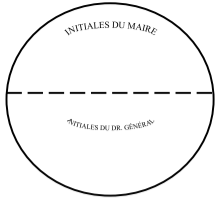
25-12R-536

CLUB QUAD - 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Mégaroues Joliette a déposé une demande de circulation sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la Municipalité pour pouvoir circuler légalement sur certains tronçons de voie publique en véhicule récréatif;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia
APPUYÉ PAR Monsieur Jordan Morin



No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les membres du Club Quad Mégaroues Joliette à circuler aux endroits suivants pour la saison 2025-2026 :

- Sur la Montée St-François, à partir du rang St-François jusqu'à la limite de la Municipalité, sur le 5e rang sur une distance totalisant 7.7 km pour l'interconnexion avec le club de St-Calixte;
- Sur la rue des Plaines, d'une extrémité à l'autre (distance de 1,26 km);
- Sur le chemin Payette, entre la propriété située au 791, rang Payette et la route 335 (sur une distance de 2,1 km);
- Sur la route 125, pour traverser la Halte routière (distance de 150 m);
- Sur la rue Forget, du sentier à la station-service Esso (distance de 320 m).

ADOPTÉE

25-12R-537

DÉSIGNATION - CÉLÉBRANT COMPÉTENT

CONSIDÉRANT les prescriptions des articles 365 et suivants du *Code civil du Québec* concernant l'énumération des célébrants compétents à célébrer un mariage;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jordan Morin et Madame Eve-Lyne Cuggia, à titre de conseillers municipaux, sont tous deux éligibles, et désirent donc obtenir leur désignation à titre de célébrant compétent auprès du Directeur de l'état civil du Québec;

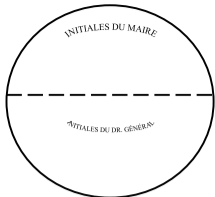
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- Soumette au Directeur de l'état civil du Québec la demande des conseillers municipaux Jordan Morin et Eve-Lyne Cuggia, à titre de célébrant compétent pour la célébration de mariage et d'union civile et ce, "pour et dans" le territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne;
- Autorise les élus mentionnés à suivre toutes les formations nécessaires et exigées par cette désignation;
- Autorise le remboursement, aux élus mentionnés, des frais associés auxdites formations.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
25-12R-538

RADIATION FACTURATIONS DIVERSES

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'effectuer certains correctifs afin que les comptes à recevoir reflètent la réalité;

CONSIDÉRANT QU' une facture a été émise pour une opération cadastrale qui ne s'est pas concrétisée;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'adopter une résolution à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe et relations citoyens à procéder à l'annulation des soldes imputés aux factures suivantes, soit:

Radiation - Facturation diverse	
Relevé de compte	Montant à radier
Référence 5FD0000107	45 866,77 \$
Référence 3FD000169	1 500,86 \$

ADOPTÉE

25-12R-539

EMBAUCHE OPÉRATEUR OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT QU' un *poste d'opérateur* est laissé vacant suite à la nomination d'un *opérateur* à titre de *contremaître*;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Jordan Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

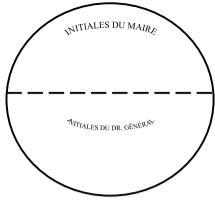
QUE le conseil autorise l'embauche de Monsieur Éric Ricard à titre d'opérateur occasionnel, en date du 10 décembre 2025, le tout conformément à la convention collective en vigueur des cols bleus.

ADOPTÉE

25-12R-540

NOMINATION AGENTE DE BUREAU

CONSIDÉRANT l'article 26.04 de la convention collective des cols blancs;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

CONSIDÉRANT les besoins temporaires pour un poste d'agente de bureau au département des communications;

CONSIDÉRANT QU' une ressource à l'interne possède les compétences, l'expérience et la formation requise pour combler ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil procède à la nomination de Madame Laurie-Ève Pâquet, à titre d'agente de bureau, poste régulier à temps partiel, 12 heures/semaine, temporairement avec horaire atypique, en date du 5 janvier 2026, le tout tel qu'entendu avec l'exécutif syndical des cols blancs.

ADOPTÉE

25-12R-541

SUSPENSION ADMINISTRATIVE AVEC SOLDE

CONSIDÉRANT qu'en date du 26 novembre 2025, la direction générale a pris la décision de suspendre avec solde et jusqu'à nouvel ordre, l'employé portant le matricule 514, aux fins d'enquête, le tout en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi;

CONSIDÉRANT que l'employé, matricule 514, est en suspension avec solde depuis le 26 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité entérine la suspension avec solde de l'employé, portant le matricule 514, avec plein effet rétroactif au 26 novembre 2025, et ce, aux fins d'enquête;

QUE la suspension avec solde de l'employé, matricule 514, prenne fin le 9 décembre 2025;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale à signer tout document lié à la mise en œuvre de la présente résolution.

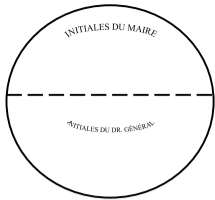
ADOPTÉE

25-12R-542

SUSPENSION SANS SOLDE

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse de la preuve recueillie, ainsi que du dossier de l'employé, portant le matricule 514;

CONSIDÉRANT le rapport verbal ainsi que la recommandation formulée par le comité relations de travail;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le comportement de l'employé, matricule 514, a eu pour effet de compromettre le lien de confiance nécessaire au maintien de la relation d'emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité procède à la suspension sans solde de l'employé, portant le matricule 514, pour une période de 20 jours assortie d'une entente de dernière chance visant le maintien en emploi;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale à présenter à l'employé, portant le matricule 514, ainsi qu'à son association accréditée, l'entente de dernière chance visant le maintien en emploi;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale à signer tout document lié à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

25-12R-543

DEMANDE AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2026

CONSIDÉRANT QUE Service Canada est présentement en appel de projet pour le dépôt de demande dans le cadre d'Emplois d'été Canada, pour des emplois ayant lieu entre le 20 avril 2026 et le 29 août 2026;

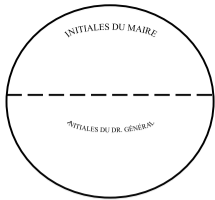
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne participe à ce programme pour les emplois étudiants dans le département des services culturels et récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE le programme peut financer 50% du salaire de l'employé sur la période du 20 avril 2026 au 29 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir dudit programme pour l'embauche de personnel saisonnier, au niveau de son service de garde du camp de jour estival, le tout basé sur les modalités de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à présenter une demande de subvention et à signer tous les documents requis dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2026 pour l'embauche de :

- a) 4 animateurs;
- b) 1 coordonnateur.

ADOPTÉE

25-12R-544

MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE LAVABLES ET RÉUTILISABLES

CONSIDÉRANT QUE la dernière version de la Politique d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène lavables et réutilisables a été adoptée le 23 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne souhaite toujours encourager des habitudes de vie écoresponsables en accordant une aide financière à ses résidentes et ses résidents admissibles afin de diminuer l'enfouissement et ainsi réduire notre empreinte écologique;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des demandes de subvention relèvera désormais du nouveau département municipal d'Environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte la modification de la Politique d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène lavables et réutilisables de la façon suivante, à savoir :

- a) Modification liée à la « personne responsable des demandes d'aide financière », étant maintenant sous la responsabilité du département d'environnement de la Municipalité.
- b) Modification de l'adresse courriel afin de rejoindre ledit département d'environnement de la Municipalité, étant maintenant connu sous : environnement@sainte-julienne.com.

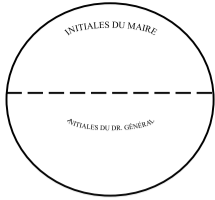
QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, la Politique d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène lavables et réutilisables ainsi modifiée.

ADOPTÉE

25-12R-545

ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DOMAINE TRÉCARRÉ

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 24-05R-204, la Municipalité acceptait la réalisation de travaux d'infrastructure de rue pour le projet de développement Trécarré;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet a réalisé les travaux conformément aux plans soumis et approuvés dans le cadre de l'entente promoteur;

CONSIDÉRANT QU' une inspection a été réalisée afin d'effectuer une réception provisoire des travaux et de permettre l'émission de permis de construction sur le nouveau tronçon de rue;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jordan Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la réception provisoire des ouvrages pour le prolongement de la rue du Bison.

QUE le conseil autorise la libération partielle du dépôt de garanti à la condition qu'une somme équivalente à l'estimation du coût des travaux restants soit conservée jusqu'à la finalisation complète des travaux.

ADOPTÉE

25-12R-546

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2 - CONSTRUCTION DU PARC DE PLANCHES À ROULETTES AU PARC DES QUATRE-VENTS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-08R-363, le conseil a octroyé un contrat pour des travaux de construction d'un parc de planche à roulettes au parc Quatre-Vents à l'entreprise Tessier Récréo-parc inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à ce jour totalisent un montant de 99 570,00 \$, excluant les taxes applicables;

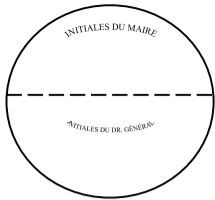
CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°2 déposée par Alexandre Ionno, ingénieur pour la Municipalité de Sainte-Julienne;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia
APPUYÉ PAR Monsieur Jordan Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 22 403,25\$ plus les taxes applicables, et après l'application de la retenue contractuelle, à Tessier Récréo-parc inc., conformément à la recommandation de paiement n°2, déposée par Alexandre Ionno, ingénieur pour la Municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
25-12R-547

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4 ET LIBÉRATION DE LA PREMIÈRE MOITIÉE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE GARANTIE - POSTE DE POMPAGE, CONDUITE DE REFOULEMENT ET PROLONGEMENT D'AQUEDUC TERRE DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-03X-148, le conseil a octroyé un contrat pour les travaux de construction d'un poste de pompage, d'une conduite de refoulement et d'un prolongement d'aqueduc à l'entreprise Excavation Jérémy Forest inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à ce jour totalisent un montant de 1 592 257,11 \$, excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection visant la réception provisoire des travaux a été réalisée et qu'il y a lieu de libérer une première portion de la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°4 déposée par Ikel Boulanger, ingénieur et responsable du dossier chez Parallèle 54 Expert-conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jordan Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le paiement des travaux réalisés à ce jour et la libération partielle de la retenue contractuelle pour un montant totalisant 110 500,10 \$ plus les taxes applicables et après l'application de la retenue contractuelle à Excavation Jérémy Forest inc., conformément à la recommandation de paiement n°4, déposée par Ikel Boulanger, ingénieur et responsable du dossier chez Parallèle 54 Expert-conseil.

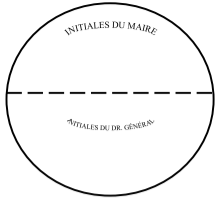
ADOPTÉE

25-12R-548

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1 ET NO 2 - AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-03R-133, le conseil a octroyé un contrat pour procéder à l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration des eaux usées à l'entreprise Groupe Allen;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à ce jour totalisent un montant de 760 541,83 \$, excluant les taxes applicables;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement n°1 et 2 déposées par Simon Forget, ingénieur et chef d'équipe technique pour GBI Experts-conseils inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 684 487,65 \$ plus les taxes applicables, et après l'application de la retenue contractuelle, à Groupe Allen, conformément aux recommandations de paiement n°1 et 2, déposée par Simon Forget, ingénieur et chef d'équipe technique pour GBI Experts-conseils inc.;

ADOPTÉE

25-12R-549

**OCTROI DE MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS,
SOUMISSION DAZÉ NEVEU – ROUTE 346/RANG DU CORDON**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à des travaux de levés topographies sur le rang du Cordon pour une distance totalisant 1,4 km;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater une firme d'arpenteurs-géomètres pour la réalisation de telles levées topographies;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Dazé Neveu Arpenteurs-Géomètres en date du 24 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

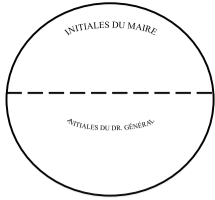
QUE le conseil mandate la firme Dazé Neveu Arpenteurs-Géomètres pour la réalisation de travaux de levées topographies de type civil aux intersections des rues Hélène, de la Petite-Ligne, Montée Laberge, Moncharme et Montée Hamilton, le tout conformément à l'offre de services déposée pour un montant de 8 790,00 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

25-12R-550

**OCTROI DE MANDAT- SERVICES PROFESSIONNELS,
SOUMISSION ARPENTAGE - DIVERS SECTEURS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire effectuer des travaux de levés topographies de type civil concernant les rues Girard, Annie, du Bison, Paul et Joseph et sur le lot 6 475 513 du cadastre du Québec - entre la rue du Repos et la rue Jacques;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater une firme d'arpenteurs-géomètres pour la réalisation de tels travaux de levés topographiques;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services suivantes ont été reçues:

Fournisseurs	Prix soumis (avant taxes)
Dazé Neveu Arpenteurs- Géomètres	11 850,00 \$
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	17 400,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie le mandat de divers travaux de levés topographiques de type civil sur les rues Girard, Annie, du Bison, Paul et Joseph, et sur le lot 6 475 513 du Cadastre du Québec - entre la rue du Repos et la rue Jacques, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Dazé Neveu Arpenteurs-Géomètres, pour un montant de 11 850,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue le 24 novembre 2025.

ADOPTÉE

25-12R-551

ACQUISITION D'UN VÉHICULE

CONSIDÉRANT les besoins communs aux différents services de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jordan Morin
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'achat d'un véhicule utilitaire sport de marque Ford Edge, couleur blanche, année 2024, pour un montant de 31 000 \$ plus les taxes applicables, auprès d'Autos J.G. Pinard et Fils Ltée;

QUE le conseil autorise également le paiement des frais d'immatriculation, de lettrage et l'installation de tout équipement nécessaire;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document utile et nécessaire à la présente acquisition;

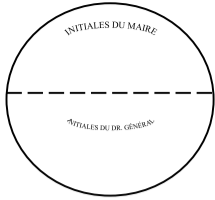
QUE cette dépense soit financée à même les sommes disponibles au fonds d'immobilisation.

ADOPTÉE

25-12R-552

DEMANDE DE PIIA #2025-0064 – 2329-2339, ROUTE 337

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2025-0064 pour l'immeuble situé au 2329-2339, route 337;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre le remplacement de la toiture en bardeaux d'asphalte noir 2 tons;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle toiture prévue s'intègre adéquatement au cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du PIIA sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et déposé sa recommandation au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2025-0064 à la condition suivante, soit que le revêtement soit constitué de bardeaux d'asphalte architectural.

ADOPTÉE

25-12R-553

DEMANDE DE PIIA #2025-0065 – 2341-2351, ROUTE 337

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2025-0065 pour l'immeuble situé au 2341-2351, route 337;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre le remplacement de la toiture en bardeaux d'asphalte noir 2 tons;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle toiture prévue s'intègre adéquatement au cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du PIIA sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et déposé sa recommandation au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jordan Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

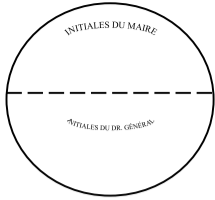
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2025-0065 à la condition suivante, soit que le revêtement soit constitué de bardeaux d'asphalte architectural.

ADOPTÉE

25-12R-554

DEMANDE DE PIIA #2025-0067 – 2955, ROUTE 125



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2025-0067 pour l'immeuble situé au 2955, route 125;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'installation d'une enseigne murale de 3,65 mètres par 1,01 mètre, ainsi qu'à déplacer une enseigne murale de 3,45 mètres par 0,38 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la liste des matériaux suivants a été déposée au dossier, à savoir:

- Vinyle jaune, noir et blanc;
- Éclairage aux LED;
- Acrylique transparent 3/4";
- Boîtier en aluminium d'une épaisseur de 4";
- Électricité pour l'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle enseigne s'intègre adéquatement au cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE les plans de professionnels préparés par la firme Xénon enseignes et éclairage ont été déposés au dossier;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du PIIA sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et déposé sa recommandation au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2025-0067 telle que présentée.

ADOPTÉE

25-12R-555

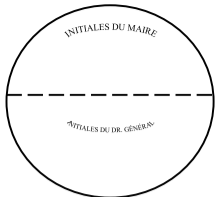
LOTISSEMENT LOTS 6 659 738 À 6 659 741, ROUTE 337

CONSIDÉRANT QU' un projet de lotissement a été déposé pour la subdivision du lot 4 080 191 du cadastre du Québec, afin de créer 4 nouveaux lots distincts;

CONSIDÉRANT le plan d'opération cadastrale, préparé par Pascal Neveu, arpenteur-géomètre, sous sa minute 16035 de son dossier 57813,;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement de lotissement 1131-24, cette opération cadastrale est assujettie à la contribution aux fins de parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard



No. résolution
ou annotation

APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le projet de lotissement, tel que préparé par l'arpenteur-géomètre Pascal Neveu, sous sa minute 16035 de son dossier 57813;

QUE la contribution aux fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

25-12R-556

LOTISSEMENT LOTS 6 711 905 ET 6 711 906, CHEMIN DU GOUVERNEMENT

CONSIDÉRANT QU' un projet de lotissement a été déposé pour la subdivision du lot 6 332 293 du cadastre du Québec, afin de créer 2 nouveaux lots distincts;

CONSIDÉRANT le plan d'opération cadastrale, préparé par Fabien Chereau, arpenteur-géomètre, sous la minute 9040 de son dossier ATER-2512011-1;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement de lotissement 1131-24, cette opération cadastrale est assujettie à la contribution aux fins de parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le projet de lotissement, tel que préparé par l'arpenteur-géomètre Fabien Chereau, sous la minute 9040 de son dossier ATER-2512011-1;

QUE la contribution aux fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

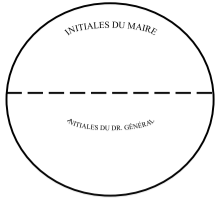
ADOPTÉE

25-12R-557

DEMANDE DE PPCMOI #2025-0043 – LOT 6 526 683, RUE VICTORIA - SECONDE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 817-11 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QU' une demande de PPCMOI a été déposée sous le numéro 2025-0043 afin de permettre la construction de deux bâtiments multifamiliaux isolés de 43,77 mètres par 27,18 mètres, comportant



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

chacun 30 logements, sur le lot 6 526 683
situé sur la rue Victoria;

CONSIDÉRANT QUE cette demande peut faire l'objet d'une
autorisation particulière en vertu du
règlement 817-11;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a
déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée respecte tous les
critères d'évaluation inclus au règlement
817-11;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de résolution a été
adopté lors de la séance du 9 septembre
2025;

CONSIDÉRANT QU' une séance de consultation publique sur la
demande de PPCMOI a été tenue le 26
novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de cette résolution en fait partie intégrante pour
valoir à toutes fins que de droit;

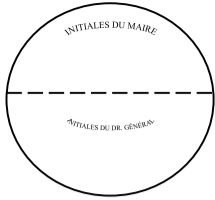
QUE le conseil adopte le second projet de résolution visant la
demande de PPCMOI 2025-0043 telle que présentée, le tout
conformément aux dispositions du règlement 817-11 sur les
projets particuliers de construction, de modification ou
d'occupation d'un immeuble, afin de permettre la construction de
deux bâtiments multifamiliaux isolés de 43,77 mètres par 27,18
mètres, comportant chacun 30 logements, sur le lot 6 526 683,
ledit lot étant situé sur la rue Victoria;

QUE la nature de ce projet se décrive ainsi :

- Construction de deux (2) bâtiments multifamiliaux isolés de
43,77 mètres par 27,18 mètres, comportant chacun 30
logements;
- Les matériaux sont les suivants :
 - Revêtement de pierres permacon cinco ou équivalent;
 - Revêtement de fibrociment couleur blanc arctique ou
équivalent;
 - Fascias, soffites et garde-corps gris métalliques ou
équivalent;
 - Portes et fenêtres blanches;

QUE la réalisation de ce projet de PPCMOI ait pour effet d'autoriser
les éléments dérogatoires suivants :

- La construction de deux (2) bâtiments principaux sur un
même terrain;
- La construction de bâtiments comprenant 30 logements
alors que la réglementation autorise un maximum de 16
logements par bâtiment dans cette zone;



No. résolution
ou annotation

25-12R-558

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

QU'un délai maximal de 12 mois à compter de l'approbation finale par la MRC de la demande de PPCMOI soit accordé pour l'émission des permis de construction qui devront prévoir un système de drainage pour le stationnement autorisé par la Municipalité.

QUE l'émission du permis de construction lié à cette demande soit conditionnel au dépôt d'un plan d'ingénierie pour le système de drainage souterrain du stationnement;

ADOPTÉE

CRÉATION DE NOM DE RUES - DOMAINE TERRE-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 24-12R-554, la Municipalité approuvait le projet de développement résidentiel Terre-des-Jeunes et les plans de construction des infrastructures de rue;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement comprend la création de plusieurs nouvelles rues à être nommées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme, pour le développement de Terre-des-Jeunes:

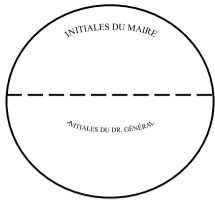
- La rue principale, devenant le boulevard Terre-des-Jeunes;
- La rue 2, devenant la rue Fleuribère-Boulangier;
- La rue 3, devenant la rue des Rêves;
- La rue 4, devenant la rue des Générations;
- La rue 5, devenant la rue des Horizons;
- La rue 6, devenant la rue de l'Espoir;
- La rue 7, devenant la rue du Soleil levant;
- La rue 8, devenant la place de l'Espoir;
- La rue 9, devenant la rue Kiwanis;

QUE le conseil autorise le service d'urbanisme de la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Commission de toponymie afin d'officialiser ces nouvelles dénominations.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 1157-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT N°969-18 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS VISANT À APPORTER DES PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur Jordan Morin donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera soumis pour adoption le Règlement numéro 1157-25 intitulé « Règlement n°1157-25 amendant le Règlement n°969-18 sur les permis et certificats et visant à apporter des précisions sur les conditions d'émission des permis de construction », et dépose le projet de règlement à cet effet.



No. résolution
ou annotation

25-12R-559

PROJET RÈGLEMENT 1157-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT N°969-18 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS VISANT À APPORTER DES PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., A-19.1) autorise toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa réglementation relativement aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne a adopté le Règlement n°969-18, entré en vigueur le 28 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre à jour plusieurs dispositions du règlement n°969-18 afin d'effectuer une concordance avec le schéma d'aménagement régional;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Jordan Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le projet de Règlement numéro 1157-25, intitulé « Règlement n°1157-25 amendant le Règlement n°969-18 sur les permis et certificats et visant à apporter des précisions sur les conditions d'émission des permis de construction », tel que remis aux membres du conseil, le tout faisant partie intégrante de la présente, comme s'il était ici tout au long reproduit, soit déposé.

ADOPTÉE

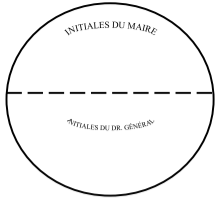
AVIS DE MOTION RÈGLEMENT OMNIBUS N°1158-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°1130-24 AFIN DE MODIFIER UNE SÉRIE DE DISPOSITIONS

Monsieur Jordan Morin donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera soumis pour adoption le Règlement numéro 1158-25 intitulé « Règlement omnibus n°1158-25 amendant le règlement de zonage n°1130-24 afin de modifier une série de dispositions », et dépose le premier projet de règlement à cet effet.

25-12R-560

PREMIER PROJET RÈGLEMENT OMNIBUS N°1158-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°1130-24 AFIN DE MODIFIER UNE SÉRIE DE DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1) autorise toute



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 décembre 2025

municipalité locale à adopter et à modifier
toutes dispositions de sa réglementation
d'urbanisme relativement au zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne a adopté le Règlement n°1130-24, entré en vigueur le 25 juin 2025;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de modifier plusieurs dispositions et corriger certaines coquilles apparues au règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu copie du premier projet du règlement dans les délais requis, et déclarent tous l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jordan Morin
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le premier projet de Règlement numéro 1158-25, intitulé « Règlement omnibus n°1158-25 amendant le règlement de zonage n°1130-24 afin de modifier une série de dispositions », tel que remis aux membres du conseil, le tout faisant partie intégrante de la présente, comme s'il était ici tout au long reproduit, soit déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

25-12R-561

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale
et greffière-trésorière